

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

PRÉSENTS : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, LAURAIRE Franck, MALIGE Damien, PRADAL Marc, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

ABSENTS: DEVAUD Thomas, ROBERT Joseph

ABSENTS représentés avec procuration:

Mr MALIGE Damien a été nommé secrétaire.

**OBJET: Affectation du résultat de fonctionnement - eau malzieu forain
2023_26**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUQUET Colette
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 19 772.27

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	476 906.53
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	19 772.27
Résultat cumulé au 31/12/2022	19 772.27
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	19 772.27
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	19 772.27
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le :

et publication ou notification le :

03 AVR 2023

03 AVR 2023

Préfecture de Mende (Lozère)

Date de réception de l'AR: 03/04/2023

048-214800898-20230331-2023_26-DE

La Maire,
Colette ROUQUET.

